

ARRETE N°2026-30
INTERDICTION DE STATIONNER
ET DE CIRCULER SUR LE PARKING
DU PÔLE CLAUDE SCHÄFER

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, R411-25 à 28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1998, livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

Considérant la manifestation organisée à l'occasion des « Quartiers en fête » le vendredi 29 août 2025, sur le parking du centre Claude SCHÄFER ;

Afin d'assurer la sécurité des riverains dans le cadre du plan Vigipirate ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le lundi 24 août 2026 à partir de 8h00 jusqu'au mardi 25 août 2026 à 3h00 sur le parking du Pôle Claude Schäfer à Masny, rues de Chantilly et de Verberie.

Article 2 : La circulation sera interdite le lundi 24 août 2026 à partir de 8h00 jusqu'au mardi 25 août 2026 à 3h00, sur le parking du Pôle Claude Schäfer à Masny, rues de Chantilly et de Verberie.

Article 3 : Les accès à la place de Breteuil seront interdits par l'avenue du 8 mai le lundi 24 août 2026 à partir de 8h00 jusqu'au mardi 25 août 206.

Article 4 : La pré signalisation et la signalisation seront posées par les services techniques chargés du chantier, conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 novembre 1992.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Masny.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux, le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Masny, le 27 juillet 2026

Le Maire,
Lionel FONTAINE

